

ESCALADE

→ FICHE DESCRIPTIVE # 4

Description

- → Véritable défi physique contre la pesanteur, l'ascension d'une paroi rocheuse, d'un bloc, d'une structure artificielle (SAE) ou en glace procure des sensations fortes pour le grimpeur.
 - → L'éloignement du sol, la maîtrise de soi et le plaisir d'une nouvelle gestuelle font de l'escalade une activité physique très complète où de nombreux handicaps peuvent être compensés grâce à l'utilisation d'un matériel adapté, ouvrant ainsi la pratique à tous.
- → Pour optimiser la sécurité du pratiquant, la découverte de l'escalade handisport doit être encadrée par des personnes compétentes (diplômé d'Etat ou fédéral...) en utilisant du matériel aux normes.

Mal marchant

- → La pratique de l'escalade est ouverte à toute personne marchante ou pouvant se tenir debout car seuls 3 appuis sont nécessaires pour pouvoir grimper :
- Personnes hémiplégiques avec une mobilité minimale de ses membres (orthèses et autres petits appareillages spécifiques facilitent l'appui sur les prises de la paroi).
- Amputés des membres inférieurs ou supérieurs (prothèses spécifiques).
- IMC et assimilés.







Personne en fauteuil

- → Ces pratiquants peuvent participer pleinement à l'activité :
- En étant suspendu dans un baudrier ou dans une coque pour faciliter le déplacement sur la paroi.
- En assurant au pied de la paroi, l'ascension d'un grimpeur.





Déficients visuels ou auditifs

- → L'aménagement de la paroi facilite le repérage spatial des grimpeurs déficients visuels :
 - Repères tactiles à proximité des points d'assurage.
- Sur des structures artificielles (SAE), des prises peuvent être ajoutées avec des couleurs très vives et contrastées.
 - L'assureur ou un grimpeur à proximité peuvent le guider oralement.